

Délibération n°2026-02-033

Date de convocation : 04 février 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Rapport social unique 2024

L'an deux mil vingt-six, le 10 du mois de février à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Landivisiau, espace Yves Quéguiner, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie

Ont donné procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. SALIOU Louis à Mme CLAISSE Laurence
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. JEZEQUEL Jean
M. PALUD Jean

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PORTAILLER Christine

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Selon les dispositions de l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales élaborent annuellement un Rapport Social Unique (RSU), au titre de l'année écoulée, réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines.

Permettant d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, conditions de travail, rémunération, droits sociaux), ce rapport poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre une meilleure analyse de l'évolution des politiques de ressources humaines de la collectivité,
- Établir les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- Favoriser un dialogue social constructif entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales sur les enjeux humains et organisationnels de la collectivité.

Sur la base de l'analyse de ces données, plusieurs actions peuvent être envisagées afin d'améliorer les conditions de travail des agents, de développer la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ou encore de favoriser l'égalité professionnelle.

L'article L231-4 du CGFP dispose que le RSU doit faire l'objet d'une diffusion publique (site internet ou tout autre moyen) par la collectivité, dans un délai de 60 jours à compter de sa présentation au Comité social territorial.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L231-1 et L231-4 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenues dans la base de données sociales ;
Vu l'avis du CST en date du 3 février 2026 ;
Vu la conférence des maires en date du 3 février 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide de prendre acte de la synthèse du Rapport Social Unique 2024 de la CCPL.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 12 février 2026.

La Secrétaire de séance,
Christine PORTAILLER.

Le Président,
Henri BILLON.

CCP

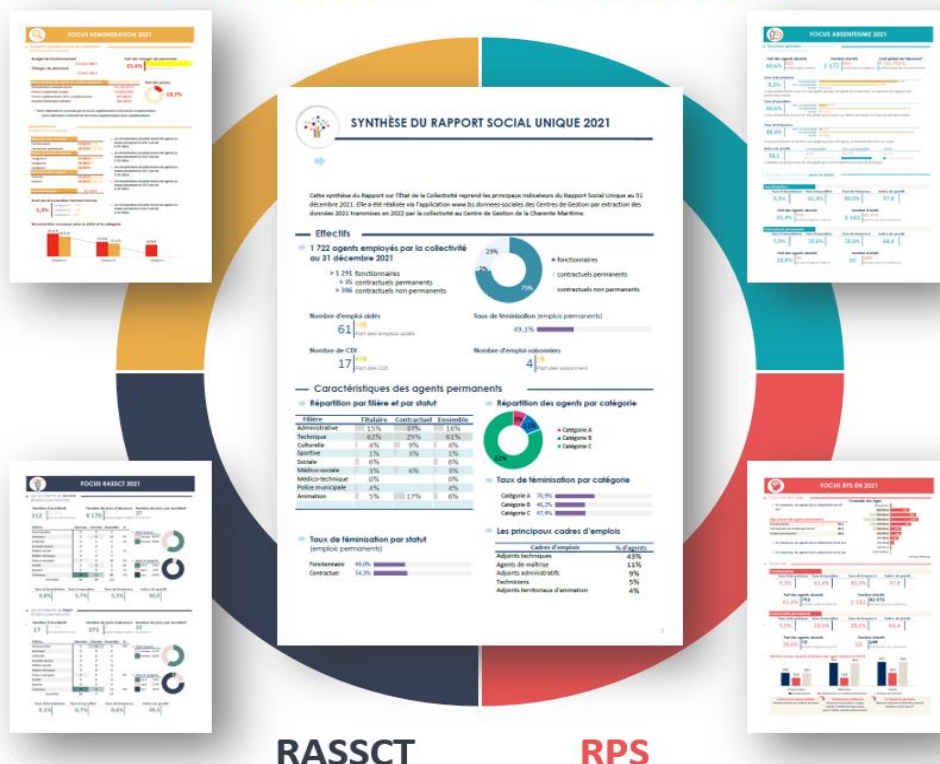


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

2024



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



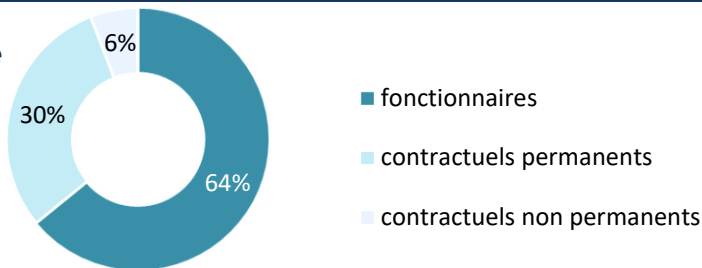
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Finistère.

Effectifs

103 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 66 fonctionnaires
- > 31 contractuels permanents
- > 6 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidé

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

56,7%

Nombre de CDI

5 | 16%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

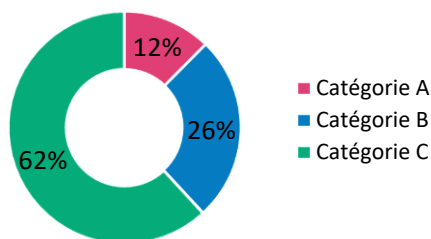
6 | 6%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	38%	19%	32%
Technique	47%	35%	43%
Culturelle	2%	10%	4%
Sportive	8%	23%	12%
Sociale	2%	10%	4%
Médico-sociale	3%		2%
Animation	2%	3%	2%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 75,0%

Catégorie B 68,0%

Catégorie C 48,3%

Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire 62,1%

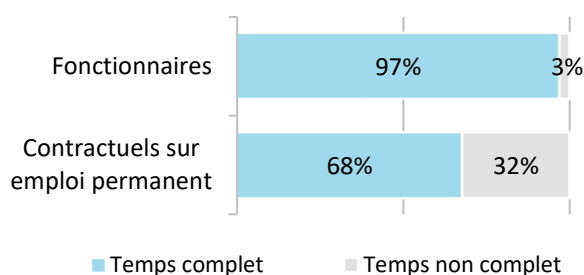
Contractuel 45,2%

Les principaux cadres d'emplois

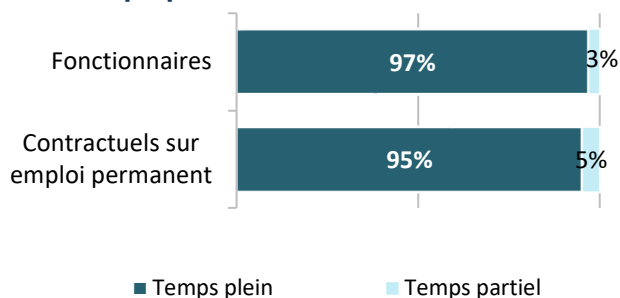
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	37%
Adjointes administratifs	20%
Educateurs des APS	10%
Rédacteurs	8%
Attachés	4%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	6,5%	Technique	63,6%
		Sportive	28,6%
		Administrative	16,7%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Hommes 0,0%
Femmes 5,8%



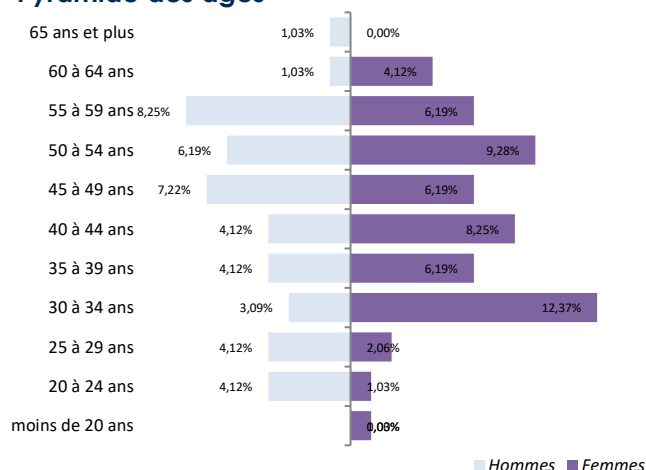
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen des agents permanents

Catégorie	Âge moyen
Fonctionnaires	46,4
Contractuels sur emploi permanent	38,7
Emplois permanents	43,9

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 92,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	64,7
> Contractuels sur emploi permanent	26,1
> Contractuels sur emploi non permanent	1,8

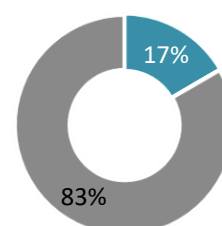
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	13,0
Catégorie B	26,2
Catégorie C	51,6

Positions particulières

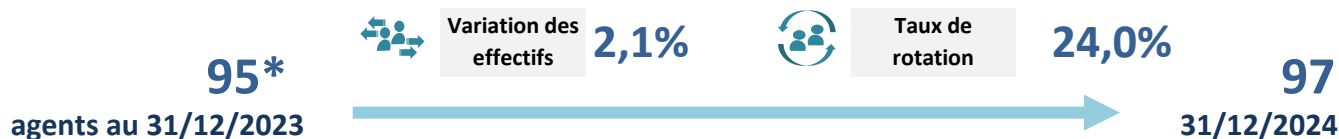
7,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



22 départs

Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	95%
Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière : article 64 de la loi du 26 janvier)	5%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	

24 arrivées

Principaux motifs (arrivées nettes)

Remplaçants	58%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	29%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - autres cas	4%
Transfert de compétence	4%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	4%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

47,0%

Part des agents avec avancement de grade

1,5%

Part des agents avec promotion interne*

0,0%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Sanctions disciplinaires

1 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Hommes	
Sanction 1er groupe	1	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principal motif des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Ivresse

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 20% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	22 965 107 €	Charges de personnel*	4 498 845 €	➔	Soit 19,59 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 2 228 362 €
2 873 611 €	Primes 589 147 €
	SFT* 23 618 €
	HSC 20 059 €
	NBI* 12 425 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 567 €	s	38 104 €	31 167 €	29 446 €	s
Animation	-	-	-	-	s	s
Culturelle	s	s	-	29 711 €	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	s	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	s	31 324 €	-	-	-	-
Sportive	-	-	29 733 €	28 762 €	-	s
Technique	53 884 €	-	s	36 616 €	29 238 €	27 909 €
Moyenne toute filière	46 660 €	35 219 €	33 903 €	30 493 €	29 373 €	27 808 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,5 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	19,23%
Contractuels sur emploi permanent	23,89%
Emplois permanents	20,50%

- ➔ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 1 086,58 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 457 €	512 €	6%	13 680 €	500 €	4%	3 887 €	382 €	9%	s	s	
Catégorie B	7 253 €	484 €	6%	2 717 €	400 €	13%	5 890 €	454 €	7%	7 025 €	469 €	6%
Catégorie C	4 498 €	434 €	9%	3 534 €	448 €	11%	s	s		2 661 €	55 €	2%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 16,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 3,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,49%	0,88%	3,34%	2,01%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,53%	0,88%	5,41%	2,01%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,61%	0,88%	6,14%	2,01%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) * 100

➔ 34,95 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

➔ 5 accidents du travail déclarés

5,2 accidents du travail pour 100 agents permanents

70 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 80% des accidents du travail concernent la filière Technique

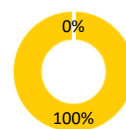
Filière

80%

20%

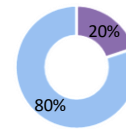
■ Technique ■ Administrative ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Type d'accident



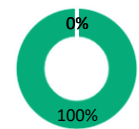
■ Trajet
■ Service

Genre



■ Femmes
■ Hommes

Catégorie



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C

Handicap

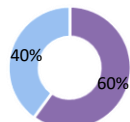
Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

5 | 5,2%
Part des BOETH sur emploi permanent

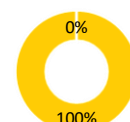
Genre

■ Femmes
■ Hommes



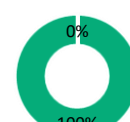
Statut

■ Titulaire
■ Contractuel permanent



Catégorie

■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C



Prévention et risques professionnels

➔ Un agent affecté à la prévention

Dépenses en matières de prévention :

258 €

Formations

258 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail

0 €

- Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✗
- Existence d'une démarche de prévention des TMS ✗
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✗
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✗
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

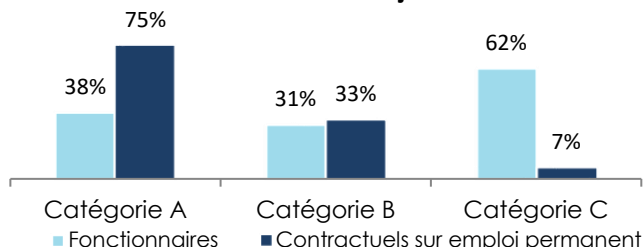
Formation

➔ **44% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 50,9%

Hommes 35,7%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

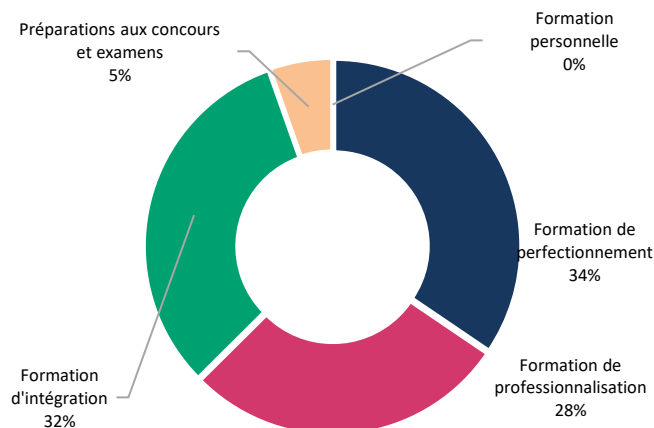


Le budget consacré à la formation est de 34 369 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	74,5%
Autres organismes	25,3%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	0,2%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

➔ **Répartition selon le type de formation**



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	100,0%
Autres organismes	0,0%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	272 €	346 €
Nombre de bénéficiaires	59	59

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✗

Relations sociales

➔ **La collectivité n'a pas été concernée par des grèves**

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

Nombre de réunions des instances

CST	5
CAP	0
CCP	0

— Précisions méthodologiques

➡ ¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : <i>Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</i>	3. Absences Globales : <i>Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</i>
---	---	---

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : janvier 2026

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

47,4% | 46
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

65 | 2 174
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tous statuts*

295 388 €
1,26% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

6,1%

Compressible
Non compressible
Autres



Le taux d'absentéisme est de 6 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 6 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

47,4%

Compressible
Non compressible
Autres



Le taux d'exposition est de 47 %, cela signifie que 47 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

67,0%

Compressible
Non compressible
Autres



Le taux de fréquence est de 67 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 67 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

33,4

Compressible

20,03

Non compressible

366,00

Autre

65,00

L'indicateur de gravité est de 33, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 33 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme

8,6%

Taux d'exposition

59,1%

Taux de fréquence

83,3%

Indice de gravité*

37,7

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

59,1% | 39
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

55 | 2 074
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme

0,9%

Taux d'exposition

22,6%

Taux de fréquence

32,3%

Indice de gravité*

10,0

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

22,6% | 7
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

10 | 100
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus	0,0%	0,0%	▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 35 à 39 ans avec 13,64%
60 à 64 ans	8,2%	60,0%	
55 à 59 ans	11,3%	57,1%	
50 à 54 ans	4,3%	53,3%	
45 à 49 ans	1,4%	23,1%	
40 à 44 ans	9,7%	50,0%	▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 35 à 39 ans avec 90%
35 à 39 ans	13,6%	90,0%	
30 à 34 ans	3,6%	46,7%	
25 à 29 ans	1,0%	16,7%	
20 à 24 ans			
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'absence (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	3,2%	56,7%	38,1%	20,8
Pour accidents du travail imputables au service	0,1%	4,1%	4,1%	10,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	1,0%	1,0%	1,0%	366,0
Pour congé de maladie longue durée	1,0%	1,0%	1,0%	366,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,7%	4,1%	3,1%	65,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,5 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,4 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **3,2%**
- Taux d'exposition **38,1%**
- Taux de fréquence **56,7%**
- Gravité **20,8 jours par arrêt**
- **37** agents absents pour maladie ordinaire
30 fonctionnaires 7 contractuels permanents

Part des agents absents

38,1% | **37**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

55 | **1 142**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires **45,45%** Contractuels permanents **22,58%**

Selon le genre

Femmes **41,82%** Hommes **33,33%**

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	8,2%
55 à 59 ans	4,1%
50 à 54 ans	4,3%
45 à 49 ans	0,7%
40 à 44 ans	1,4%
35 à 39 ans	8,2%
30 à 34 ans	2,4%
25 à 29 ans	1,0%
20 à 24 ans	0,2%
Moins de 20 ans	0,0%

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 35 à 39 ans, soit 8,2%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **0,1%**
- Taux d'exposition **4,1%**
- Taux de fréquence **4,1%**
- Gravité **10 jours par arrêt**
- **4** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
4 Fonctionnaires

Part des agents absents

4,1% | **4**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

4 | **40**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires **6,06%** Contractuels permanents **0,00%**

Selon le genre

Femmes **1,82%** Hommes **7,14%**

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,1%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,7%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,1%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 45 à 49 ans, soit 0,7%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

➤ Taux d'absentéisme	1,0%
➤ Taux d'exposition	1,0%
➤ Taux de fréquence	1,0%
➤ Gravité	366 jours par arrêt
➤ 1 agent absent	
1 fonctionnaire	

Part des agents absents

1,0% | 1
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 | 366
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires

1,52%

Contractuels permanents

0,00%

Selon le genre

Femmes

0,00%

Hommes

2,38%

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	7,2%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

➤ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 7,2%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

➤ Taux d'absentéisme	0,7%
➤ Taux d'exposition	3,1%
➤ Taux de fréquence	4,1%

Part des agents absents

3,1% | 3
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 260

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

➤ Taux d'absentéisme	0,0%
➤ Taux d'exposition	0,0%
➤ Taux de fréquence	0,0%

Part des agents absents

0,0% | 0
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

➤ Taux d'absentéisme	2,0%
➤ Taux d'exposition	50,0%
➤ Taux de fréquence	116,7%
➤ Gravité	6,3
➤ 3 agents absents	

Part des agents absents

50,0% | 3
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

7 | 44
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
25,00%	100,00%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	
55 à 59 ans	0,5%
50 à 54 ans	
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	
35 à 39 ans	
30 à 34 ans	11,2%
25 à 29 ans	
20 à 24 ans	0,1%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	1,9%
› Taux d'exposition	33,3%
› Taux de fréquence	100,0%
› Indice de gravité	7,0

Part des agents absents

33,3% | 2
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 42

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,1%
› Taux d'exposition	16,7%
› Taux de fréquence	16,7%
› Indice de gravité	2,0

Part des agents absents

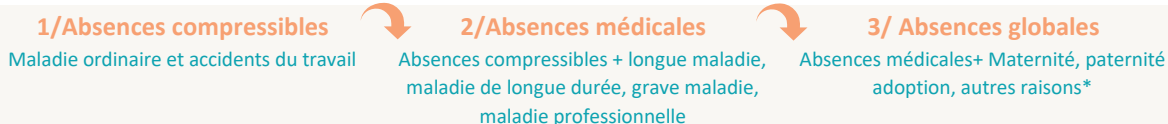
16,7% | 1
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 2

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 "groupes d'abences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

— Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **janvier 2026**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Finistère

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

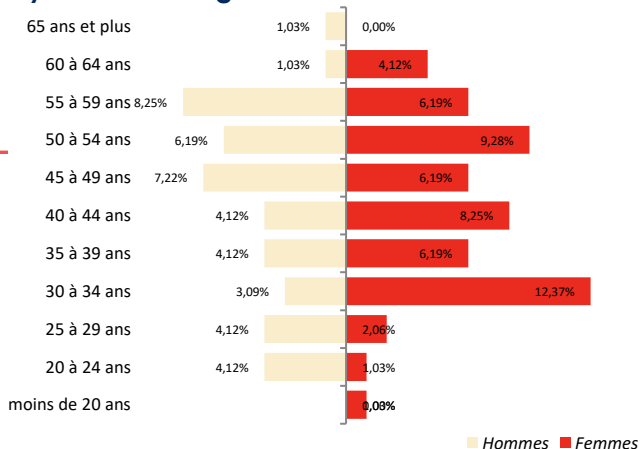
- En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	46,4
Contractuels sur emploi permanent	38,7
Emplois permanents	43,9

- En moyenne, les fonctionnaires ont 46 ans
- En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 39 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
8,6%	59,1%	83,3%	37,7

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

59,1% | 39
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

55 | 2 074
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
0,9%	22,6%	32,3%	10,0

*Durée moyenne des arrêts

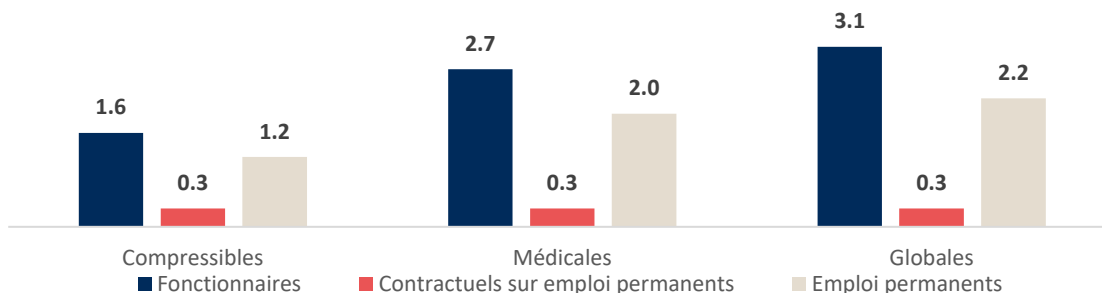
Part des agents absents

22,6% | 7
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

10 | 100
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Technique	20,0
Sportive	17,0
Culturelle	3,3
Femmes	3,0
Hommes	22,0
Fonctionnaires	6,3
Contractuels permanents	21,6

Télétravail

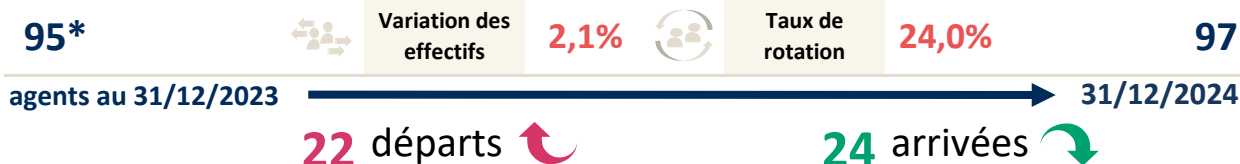
- La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

Administrative	11
Culturelle	4
Médico-sociale	2

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 24%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 4,12 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	4,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	1,0
ATI** au cours de l'année	0,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes territoriaux d'animation	87,4%	-
Adjointes techniques	11,7%	10
Adjointes administratifs	0,9%	3

Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2021)



Existence d'un **plan de prévention des RPS**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

0

258 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

0 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

258 €

0

-

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

0 €

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

Femmes

Hommes

Caégorie A

0

0

Catégorie B

0

0

Catégorie C

0

0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

2

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

– Droits sociaux

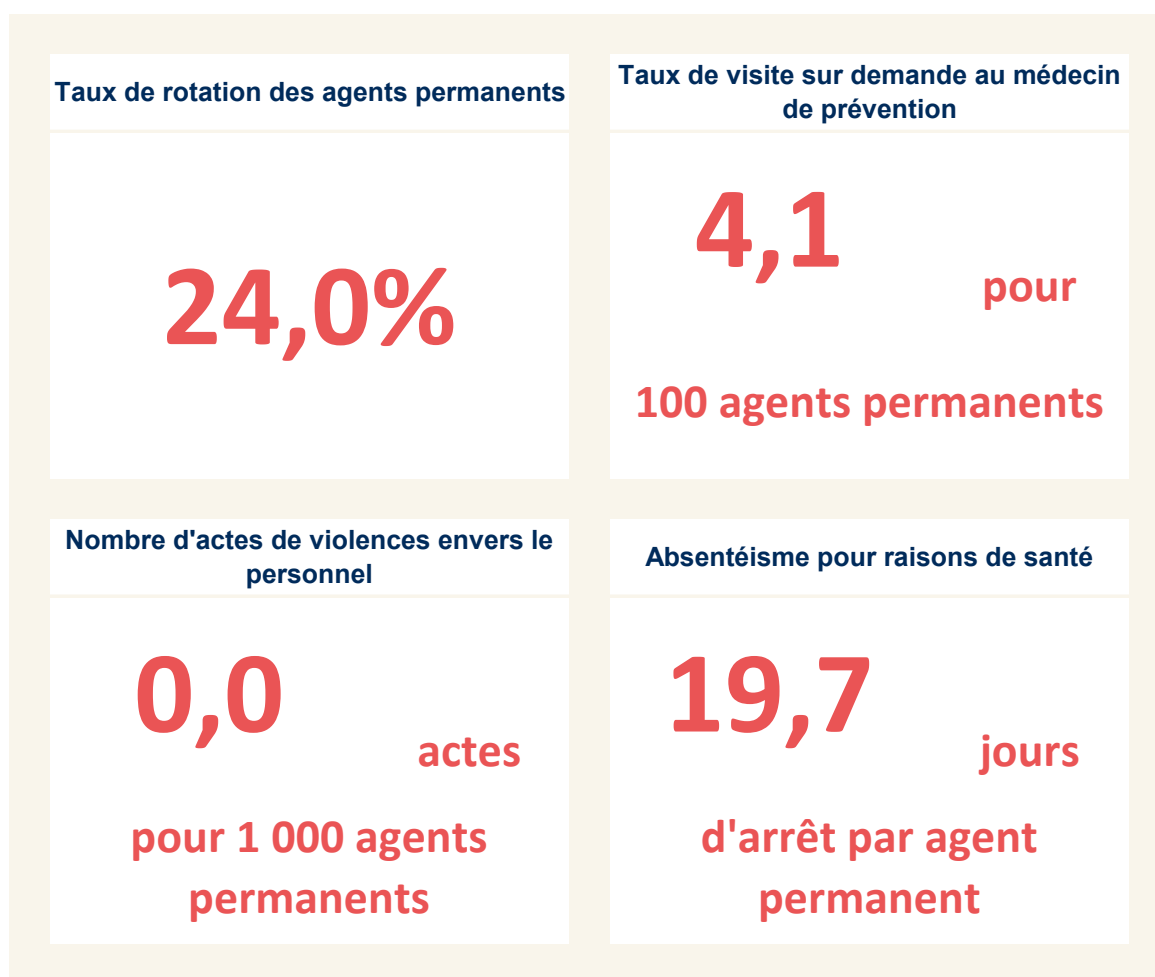
La collectivité n'a pas été concernée par des grèves

Nombre de jours de grève	
Sur mot d'ordre national	0
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

Heure de décharges d'activité de services	
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

– Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **janvier 2026**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Finistère

Version 1



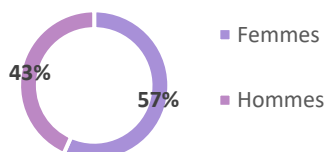
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du CGFP

Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **55 femmes et 42 hommes sur emploi permanent**.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel dont aucune femme et 2 hommes.

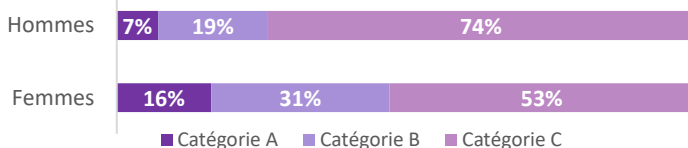
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

24,7 fonctionnaires hommes
40,0 fonctionnaires femmes
13,7 contractuels hommes
12,4 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

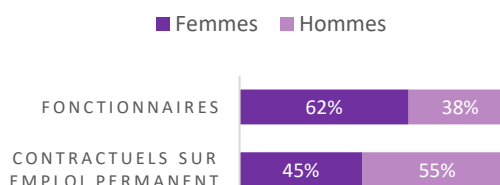
Catégorie	Taux de féminisation
Catégorie A	75%
Catégorie B	68%
Catégorie C	48%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emploi le plus féminisé est celui des rédacteurs*

1	Rédacteurs	100%
2	Adjoints administratifs	89%
3	Educateurs des APS	40%
4	Adjoints techniques	25%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<<

75% titulaires 25% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

71% CDD 29% CDI

➤➤➤ Hommes <<<

60% titulaires 40% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

94% CDD 6% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	87%	13%
Technique	26%	74%
Culturelle	100%	
Sportive	42%	58%
Sociale	100%	
Police municipale		
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation	100%	
Incendie secours		

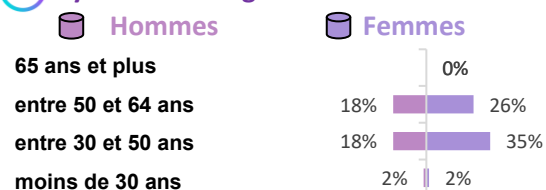
➔ Le cadre d'emploi le plus masculinisé est celui des adjoints techniques*

1	Adjoints techniques	75%
2	Educateurs des APS	60%
3	Adjoints administratifs	11%
4	Rédacteurs	0%

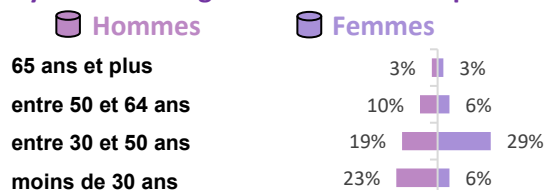
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	45,3	39,0	43,7
Hommes	48,1	38,4	44,2

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

Vacataires	-
Saisonniers*	67%
Apprentis	-

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

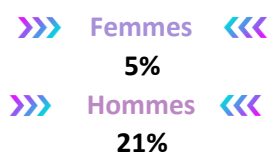
67% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



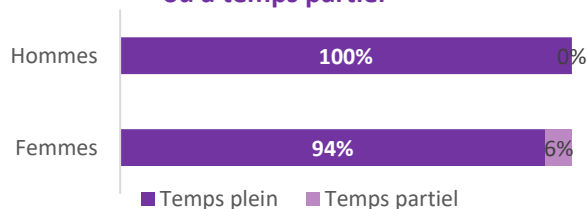
Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

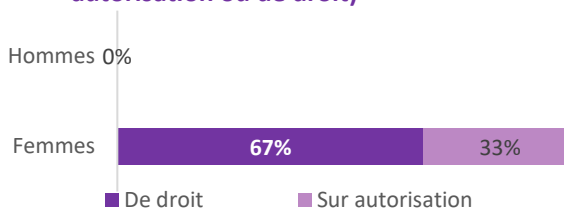


La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



100% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,1%	3,7%
Ensemble	3,3%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	4,9%	6,1%
Ensemble	5,4%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	6,2%	6,1%
Ensemble	6,1%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,0%	0,1%
Accidents de trajet		
ASA		
Grave maladie		
Longue, grave maladies		
Maladie longue durée	-	1,0%
Disponibilité d'office-santé		
Maladie ordinaire	1,7%	1,5%
Maladie professionnelle	1,0%	-
Maternité et adoption	0,7%	-
Naissance ou adoption		

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

17,9	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes
22,2	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

3	congés maternité ou adoption
0	congé paternité ou adoption

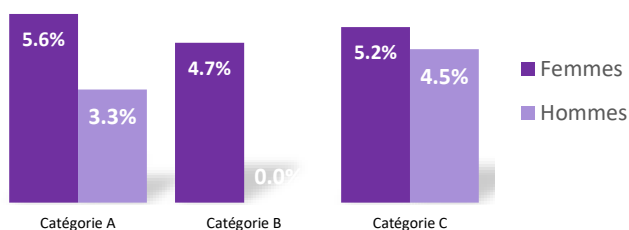
Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

5	accidents de travail
1,8	accident de travail pour 100 femmes
9,5	accidents de travail pour 100 hommes
308	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.
41	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

64 départs en formation concernant des agents permanents

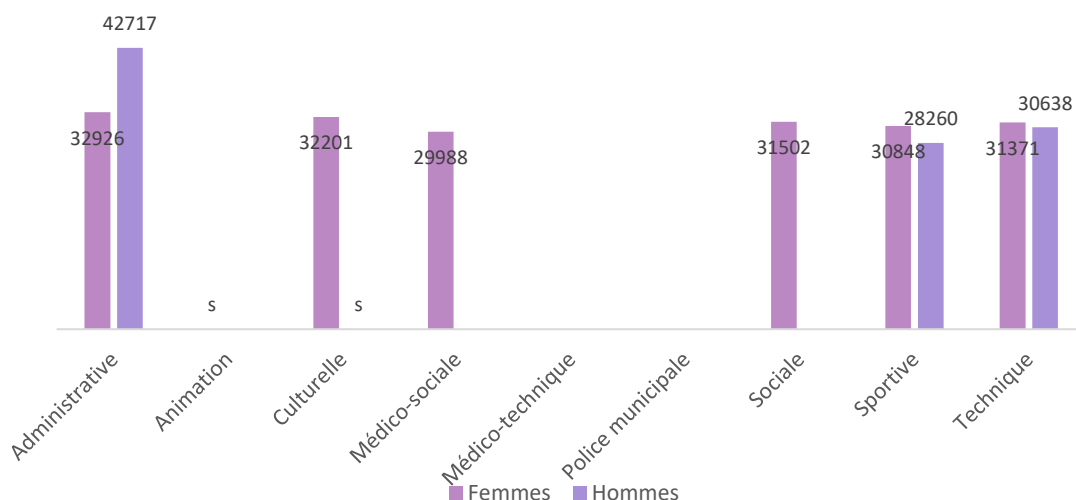
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



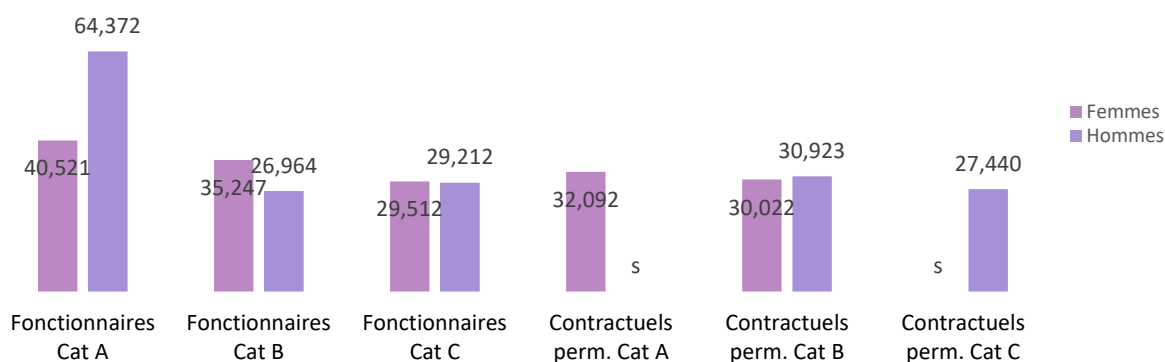
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	58 425 €	45 070 €	-	36 369 €	s	29 534 €
Animation	-	-	-	-	-	s
Culturelle	-	s	s	29 752 €	-	-
Médico-sociale	-	s	-	s	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	31 502 €	-	-	-	-
Sportive	-	-	28 132 €	30 881 €	s	s
Technique	s	s	36 616 €	s	28 981 €	29 158 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➡ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	12 165 € ↘	8 968 €	5 005 € ↘	16 940 €	-	5 515 €
Animation	-	-	7 500 €	-	-	-
Culturelle	5 369 €	-	-	-	-	-
Médico-sociale	3 920 €	3 560 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	3 560 €	-	-	-	-	-
Sportive	-	5 888 € ↗	-	-	3 117 €	-
Technique	10 040 € ↘	8 840 €	4 467 € ↗	11 420 €	-	3 904 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	7 596 €	1 618 € ↘	9 900 €	-	4 749 €
Animation	-	-	1 707 €	-	-	-
Culturelle	6 150 €	6 505 € ↘	-	-	7 134 €	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	2 839 €	-	-	-	-	-
Sportive	-	4 487 € ↘	2 900 € ↘	-	5 164 €	3 084 €
Technique	-	-	2 839 € ↗	-	12 950 €	2 209 €

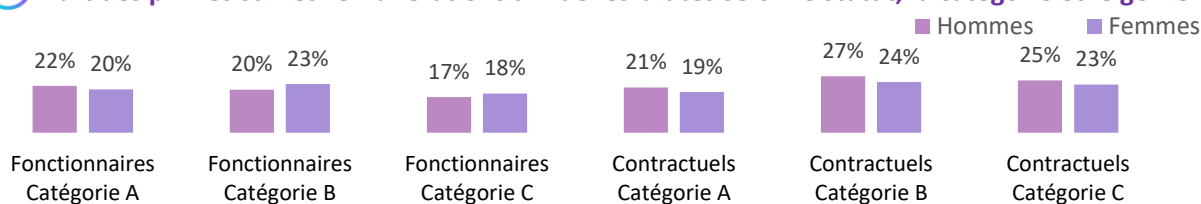
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

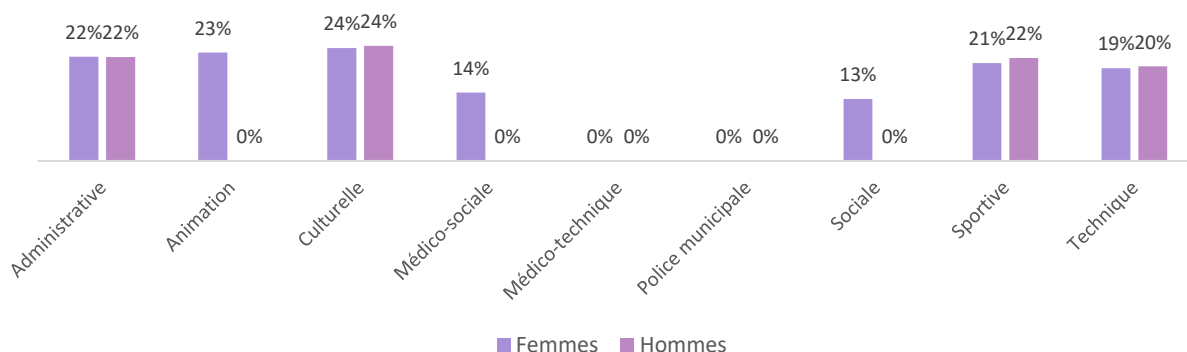
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	29%	23%	25%	-	19%	s
Animation	-	-	-	-	s	-
Culturelle	s	-	24%	s	-	-
Médico-sociale	s	-	s	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	13%	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	20%	36%	s	s
Technique	s	s	s	-	18%	18%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	26 €	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	55 € ↗	-	-	38 €	-
Technique	-	-	-	-	-	308 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	100 €	-	-	-
Culturelle	312 €	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	516 € ↗	1 825 € ↗	-	371 €	1 777 €
Technique	-	-	2 013 € ↗	-	-	1 934 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : janvier 2026



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

22 965 107 €

Charges de personnel

4 498 845 €

Part des charges de personnels

19,6%

15,4%

Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

2 873 611 €

Primes et indemnités versées

589 147 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

20 059 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

12 425 €

Part des primes



20,5%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 1 087 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

32 314 €

Contractuels permanents

30 593 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

42 440 €

Catégorie B

32 099 €

Catégorie C

29 159 €

Moyenne selon le genre

Hommes

31 444 €

Femmes

32 113 €

Moyenne globale

31 828 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 32314 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 29159 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 32113 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 31828 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

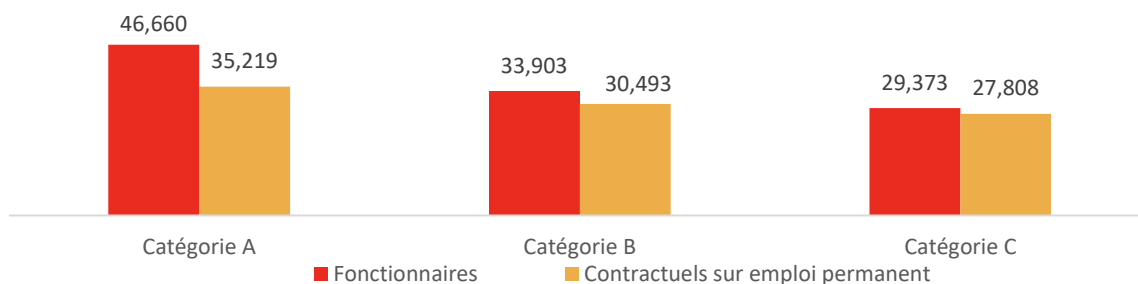
Catégorie A -56,4%

Catégorie B +9,5%

Catégorie C +2,2%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie (en euros)



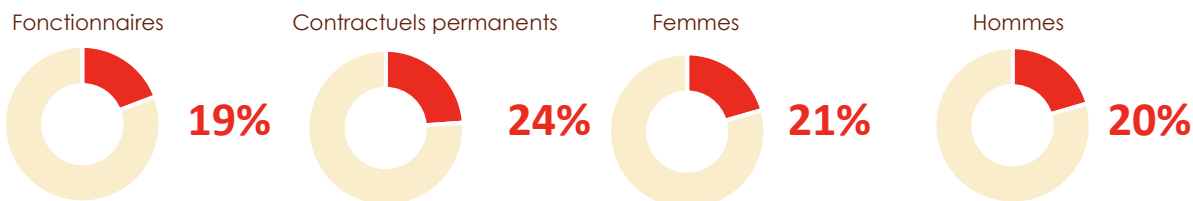
Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

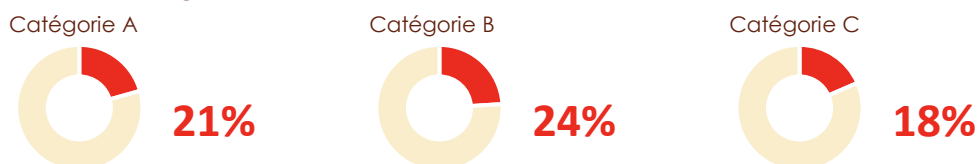
	Rémunération statutaire	2 228 362 €
	Primes	589 147 €
	SFT*	23 618 €
	HSC	20 059 €
	NBI*	12 425 €
Rémunération annuelle brute :		2 873 611 €

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	45 070 €	58 425 €	36 369 €	-	29 534 €	s
Animation	-	-	-	-	s	-
Culturelle	s	-	29 752 €	s	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	s	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	31 502 €	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	30 881 €	28 132 €	s	s
Technique	s	s	s	36 616 €	29 158 €	28 981 €
Moyenne toute filière	37 316 €	58 344 €	33 208 €	30 067 €	29 484 €	28 843 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	20,0%	21,9%	23,3%	25,4%	18,7%	18,3%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Technique	20,05	Femmes	3,0
Sportive	16,98	Hommes	22,0
Culturelle	3,31		

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	11 665 €	8 468 €	4 545 €	16 440 €		5 215 €
Animation			7 500 €			
Culturelle	4 775 €					
Médico-sociale	3 420 €	3 060 €				
Sociale	3 060 €					
Sportive		5 459 €			2 717 €	
Technique	9 540 €	8 340 €	4 027 €	10 920 €		3 449 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative		7 096 €	1 618 €	9 400 €		4 443 €
Animation			1 707 €			
Culturelle	6 150 €	6 005 €			6 836 €	
Médico-sociale						
Sociale	2 436 €					
Sportive		4 176 €	2 900 €		4 683 €	3 084 €
Technique			2 839 €		12 450 €	2 209 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-4 775 €		-670 €			-2 825 €			160 €			
Culturelle					-831 €						201 €	
Sportive		2 743 €			-507 €	-184 €		29 €			-170 €	
Technique	-1 380 €		579 €			630 €			-16 €			

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **janvier 2026**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Finistère

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service

Nombre d'accidents

5

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

349

4

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

70

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	1	1	20%
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	4	0	4	80%
Ensemble	4	1	5	

► Selon le genre

Femmes 20,0%

Hommes 80,0%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

4,1%

Taux de fréquence

4,1%

Indice de gravité*

10,0

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet

Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

0

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

► Selon le genre

Femmes -

Hommes -

► Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité*

0,0

*Durée moyenne des arrêts

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

1

Nombre de jours d'absence

366

Nombre de jours par maladie

366

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	1	0	1	100%
Ensemble	1	0	1	

▸ Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

▸ Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

1,0%

Taux d'exposition

1,0%

Taux de fréquence

1,0%

Indice de gravité*

366,0

*Durée moyenne des arrêts

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

- suite à une inaptitude liée à un
accident de travail ou une maladie
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

- % des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Femmes Hommes

0 0

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0 0

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

1 1

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

0 0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

0 0

Mises en disponibilité d'office

0 0

Retraite pour invalidité

0 0

Licenciement pour inaptitude physique

0 0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

1

0
en ETPR

Assistants de prévention*

1

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

0

Infirmiers**

0

ACFI*

0

Autres personnels*

0

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

0

258 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0 €	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	258 €	0	-
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2021)



Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

5

Nombre de réunions du FSSST

0

0

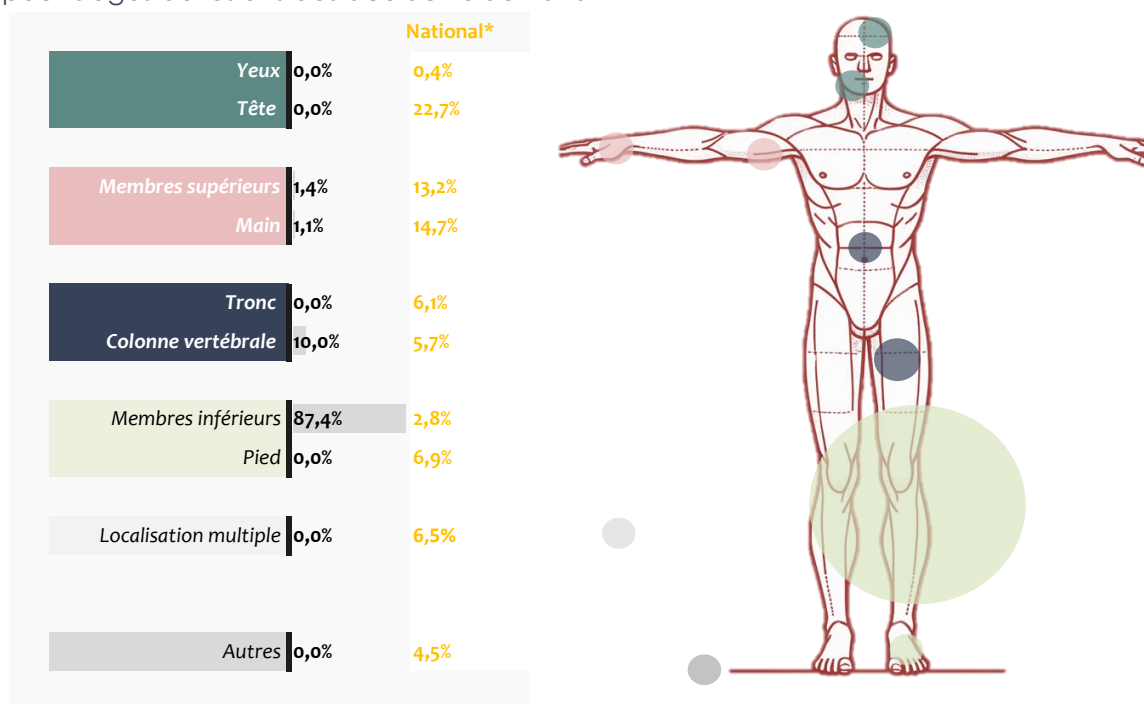
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



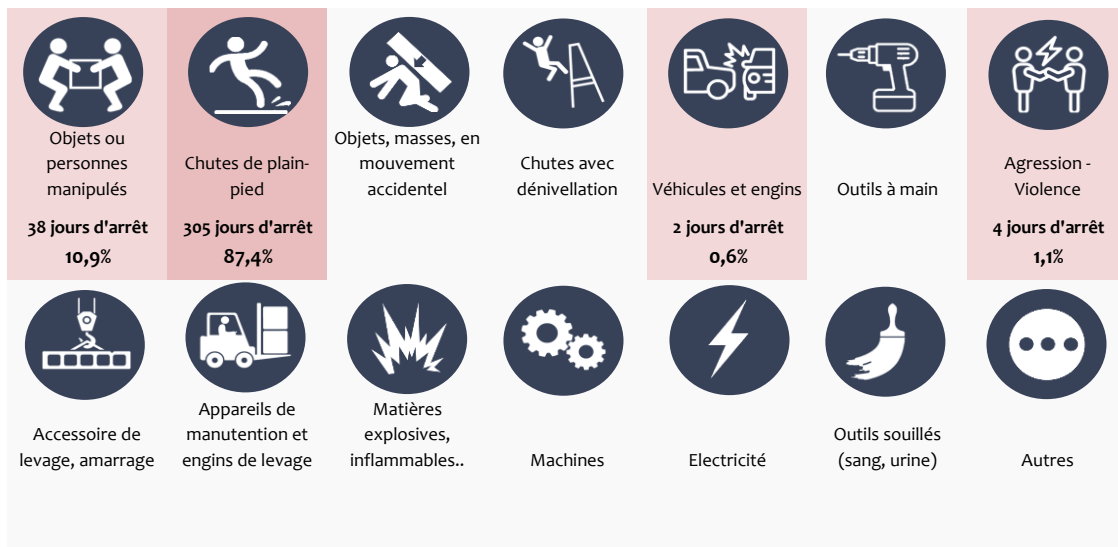
Principaux sièges de lésions des accidents de travail



► Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres inférieurs représentant

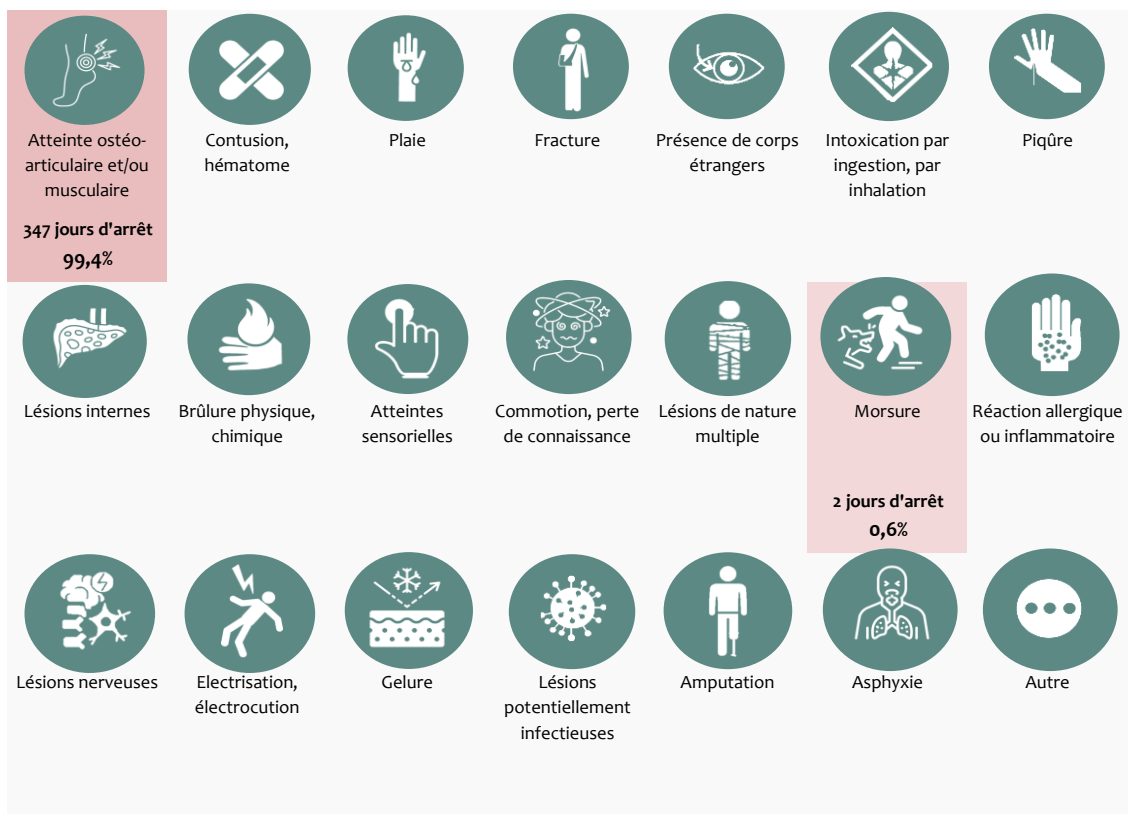
87,4% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux **accidents de travail**



► Le principal élément matériel lié aux accidents est la chute de plain-pied (87,4% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**



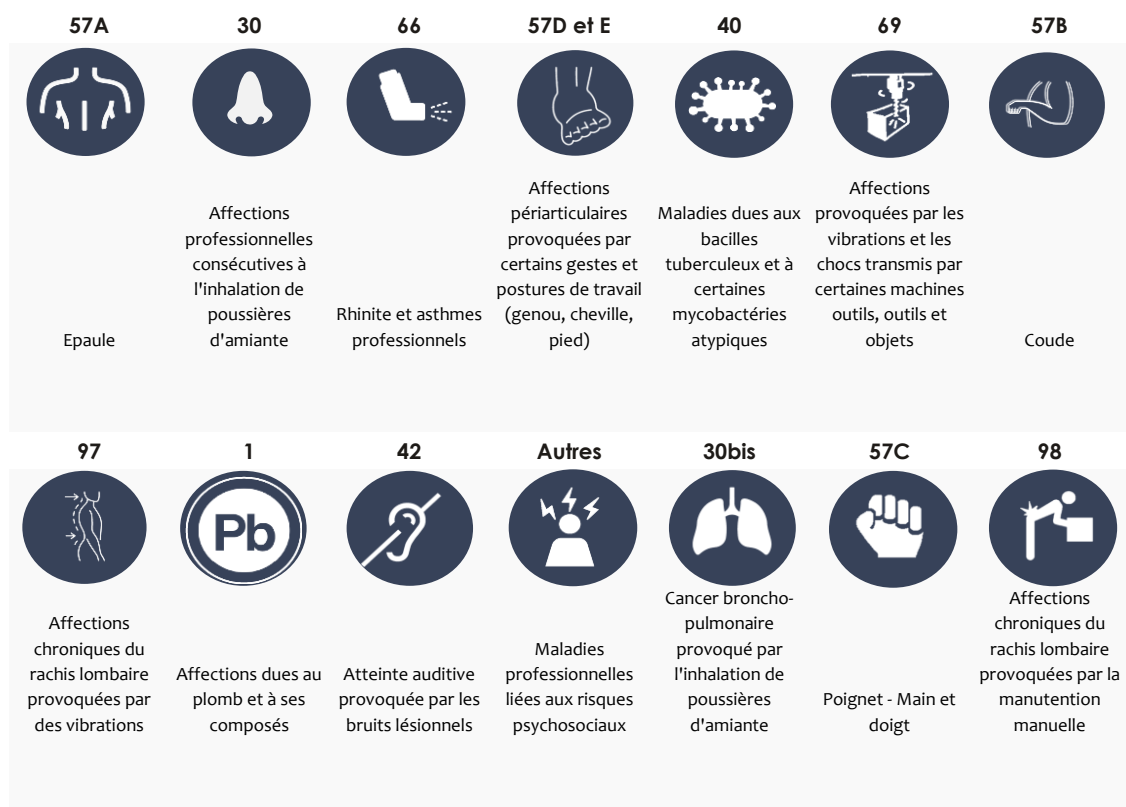
► La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (99,43% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



– Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	x
Existence d'un diagnostic RPS	x
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	x
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	x
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	x
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	x
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	x
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	x
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	x

– Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **janvier 2026**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Finistère

Version 1